



---

## Rapport du directeur de l'École spécialisée (ÉS) du Ceras

novembre 2008 à octobre 2009

---

### 1. Contexte général :

#### **Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée**

Au niveau national, le processus de ratification de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée se poursuit. Six cantons (OW, SH, LU, GE, VD et VS) ont déjà ratifié ce concordat qui, rappelons-le, entrera en vigueur à partir du moment où dix cantons y auront adhéré, mais au plus tôt le 1er janvier 2011, comme le veut le délai transitoire voulu par les Chambres fédérales. Pendant ce laps de temps, les cantons, en conformité avec une disposition consacrée dans la Constitution fédérale, doivent garantir pour les enfants et les jeunes en situation de handicap (ex-assurés AI) une offre dont le volume et la qualité sont conformes au droit AI qui était en vigueur jusqu'à fin 2007.

Ce concordat, en plus du texte de base qui définit l'offre et les principes qui doivent régir le champ de la pédagogie spécialisée, comprend trois instruments nationaux : une terminologie commune, des standards de qualité et une procédure d'évaluation standardisée pour la détermination des besoins individuels (démarche en cours). Ce dernier instrument, qui fait une large référence à la grille systémique de la CIF (Classification internationale du fonctionnement, de la santé et du handicap), vise à déterminer une méthodologie pour l'attribution des mesures renforcées. Le 26 mai 2009, un 3<sup>ème</sup> hearing national a eu lieu à Olten où l'état des travaux a été exposé aux participants. Le comité de la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) se prononcera quant à la suite de ce processus.

#### **Nouvelles autorités politiques**

Dans notre canton, le contexte a été caractérisé ces derniers mois par l'investiture des nouvelles autorités politiques.

Nous sommes préoccupés par les restrictions budgétaires annoncées et voulues par le Conseil d'État qui atteignent un seuil qui met en péril nos prestations destinées à un public défavorisé.

#### **GT-ECOSP (Groupe de travail des écoles spécialisées)**

Le GT-ECOSP a remis au courant du mois de juillet un rapport à M. Philippe Gnaegi, chef du DECS. Dans ce rapport, le GT-ECOSP insiste sur la nécessité d'articuler la réflexion sur les nouvelles bases de la pédagogie spécialisée avec une perspective élargie incluant notamment l'école ordinaire. Après avoir pris connaissance de ce rapport, M. Gnaegi a décidé de dissoudre le GT-ECOSP et a fait part aux acteurs impliqués dans ce processus de sa volonté de reprendre le dossier dans le cadre d'une réflexion générale sur l'école dans sa globalité. Il a par ailleurs demandé à visiter les 3 écoles spécialisées ayant intégré le DECS récemment. Nous avons ainsi eu le plaisir et l'honneur de l'accueillir dans notre établissement le 23 septembre 2009. La visite a été suivie d'un échange franc et nourri avec la direction et les membres du Comité exécutif.

Nous saluons les premières décisions et l'esprit d'écoute active du chef du département et nous réaffirmons notre volonté de collaboration dans un partenariat constructif et respectueux.

#### **Cantonalisation de la formation scolaire spéciale**

Le processus d'admission dans les écoles spécialisées a été caractérisé par la mise en place d'une commission d'indication. Instituée par l'OES (Office de l'enseignement spécialisé), cette commission, composée de professionnels issus de différents horizons (école ordinaire, Service de l'enseignement obligatoire, orientation scolaire et professionnelle, pédiatrie, inspectrice de l'enseignement spécialisé, médecin-conseil de l'OES, directions des écoles spécialisées, avec voix consultative, et le chef de l'OES, président), a pour mission d'étudier les demandes de scolarisation dans une école spécialisée et d'attribuer aux dossiers déposés une indication sous forme d'un indice de priorité.

Nous saluons l'esprit positif et consensuel ainsi que la rigueur qui ont caractérisé les délibérations de la commission. Le regard pluriel apporté par les commissaires consacre, en adéquation avec les grilles de lecture en cours, une approche systémique des situations.

La procédure d'admission dans son ensemble a fait l'objet d'une séance d'évaluation en présence des membres de la commission d'indication. Le bilan est globalement positif. Quelques ajustements (avancement de la date-limite des dépôts des demandes (20 janvier au lieu du 31 mars), réunion de la commission d'indication à fin février, démarrage des stages après la commission d'indication et uniquement pour les dossiers ayant obtenu de hauts indices de priorité, etc.) ont été incorporés pour répondre aux limites et défauts constatés (multiplication des stages, non-uniformité des procédures, difficultés qui peuvent survenir au niveau de la communication avec les parents, etc.).

L'OES a par ailleurs institué la Commission consultative de conseil et d'expertise en matière de pédagogie spécialisée. Les réunions de cette commission donnent lieu à de riches moments d'échanges autour des thèmes qui traversent le champ de la pédagogie spécialisée aux niveaux cantonal et national.

Nous relevons l'excellente collaboration avec l'OES dans l'ensemble de ces démarches.

### ***Commission consultative d'intégration des enfants handicapés mentaux***

Le soussigné a eu l'occasion l'année passée de participer à ses premières séances en tant que représentant de l'ÉS du Ceras au sein de cette commission. Cette instance, présidée par le chef du Service de l'enseignement obligatoire, est un organe d'écoute et de référence. Elle vise à développer une politique cantonale concertée en matière d'intégration des élèves handicapés mentaux.

Nous relevons avec plaisir la richesse des échanges qui caractérise les travaux de cette commission et le fait qu'elle offre une plateforme d'échange importante et intéressante entre les différents acteurs concernés par les enjeux de la scolarisation des élèves handicapés : Service de l'enseignement obligatoire, Office de l'enseignement spécialisé, école ordinaire, écoles spécialisées, associations de parents, Service des établissements spécialisés, Service des mineurs et des tutelles, Office de l'assurance-invalidité.

## **2. Dossiers institutionnels et sectoriels :**

### ***Nouvelle équipe de direction***

L'année scolaire passée a vu la nouvelle équipe de direction (formée de la doctoresse Sylvie Cottier-Lehmann, médecin responsable, de MM. Raymond Studer, directeur-adjoint, et Jean-François Iseli, directeur administratif et financier de la fondation, et du soussigné) mettre en place les premiers mécanismes de son fonctionnement et de la prise en charge des différents dossiers institutionnels.

Dans une visée de constante amélioration de son propre fonctionnement et de sa communication avec les collaborateurs, l'équipe de direction a mis en place un ensemble de dispositifs : établissement d'un document décrivant la répartition des tâches entre le directeur-adjoint et le soussigné, participation hebdomadaire du médecin aux colloques de direction, élaboration et transmission d'un compte-rendu mensuel au personnel, fixation d'un certain nombre de colloques thématiques.

L'ensemble de ces dispositions a été transmis aux collaborateurs.

Je relève avec plaisir l'esprit de complémentarité et d'échanges constructifs qui caractérise les interactions entre les membres de la direction. Je leur adresse mes vifs remerciements pour leur appui et leurs apports précieux sur les différentes problématiques institutionnelles.

### ***Colloque général***

Le contexte mouvant, aussi bien au niveau externe qu'interne (changement au niveau de la population accueillie, accroissement du nombre d'élèves, augmentation du nombre de collaborateurs due aux temps partiels de plus en plus nombreux, etc.), dans lequel nous sommes appelés à œuvrer impose la nécessité d'offrir à nos collaborateurs une plateforme institutionnelle leur permettant de mutualiser leurs réflexions sur les nombreux défis qui se posent à notre école spécialisée.

A cet effet, la direction a décidé de convoquer un colloque général le 03 juin 2009. Cette réunion, centrée sur le thème des relations intersectorielles, a permis de nommer plusieurs problématiques institutionnelles préoccupant notre personnel. Pour donner suite à cette séance, en faire un bilan et envisager des perspectives de travail, plusieurs rencontres ont été organisées avec les différents secteurs de notre école spécialisée. Ces rencontres ont permis de souligner la pertinence de réactiver cette instance qu'est le colloque général, d'évoquer un certain nombre de thèmes qui mériteraient d'être les axes centraux de nos prochaines séances : mise en place de « portes ouvertes » internes, information et communication, notion de l'école spécialisée comme centre de compétences, formation et perfectionnement.

### ***Accueil des nouveaux collaborateurs***

Différents facteurs (départs à la retraite, démissions, nombre croissant de collaborateurs travaillant à temps partiel, etc.) entraînent un mouvement important du personnel.

Ce constat a amené la direction à thématiser l'accueil des nouveaux collaborateurs comme un aspect important de son action et à formaliser un dispositif selon les axes suivants : institution d'un colloque général de la rentrée scolaire consacré, entre autres, à la présentation des personnes nouvellement engagées à leurs collègues, une séance d'accueil et d'information organisée par la direction à l'intention des nouveaux collaborateurs, mise en place d'entretiens/bilans après un trimestre d'activité, élaboration d'un livret d'accueil.

### ***Relations avec les parents***

L'accent est de plus en plus mis sur le rôle des parents dans la construction et le suivi du projet de scolarisation spéciale et sur l'importance qu'ils soient partie prenante dans toutes les étapes et décisions y relatives.

Partant de cette considération, les relations avec les familles se trouvent au cœur de nos préoccupations. Nous poursuivons différents axes d'intervention pour la concrétisation de cette visée : organisation d'une soirée d'accueil à l'intention des parents des élèves nouvellement admis (laquelle a eu lieu le 22 juin 2009), élaboration et distribution d'une brochure d'information renseignant les parents sur les structures et le fonctionnement de notre école spécialisée, comptes-rendus réguliers suite aux bilans établis par nos différents intervenants, etc.

### ***Suivi des élèves***

Les projets de formation scolaire spéciale doivent faire l'objet d'évaluations régulières en vue de reconsidérer constamment leurs objectifs, leur dimensionnement, leur pertinence, etc.

Afin de permettre à nos différents intervenants de disposer de moments formalisés pour échanger leurs points de vue et co-définir le projet pédagogique, thérapeutique et éducatif du jeune, des bilans ont été institués et systématisés pour tous les élèves à des moments-clés de l'année scolaire : octobre-novembre, janvier et mai.

Pour tenir compte des changements contextuels (création de l'OES, retrait de l'AI de la formation scolaire spéciale, etc.), nous avons procédé à la réactualisation de la note interne décrivant les contenus des dossiers des élèves et les procédures pour leur utilisation. Cette entreprise ne se résume pas à une simple mise à jour d'une terminologie ou d'un acronyme mais correspond à un signal portant sur l'importance que nous accordons à la documentation des parcours des élèves. Des dossiers d'élève complets et toujours à jour constituent, en effet, des outils incontournables au service de nos professionnels dans leurs projets concertés.

### ***Collaborations interdisciplinaires***

Le nouveau contexte institutionnel et extérieur ne manque pas d'engendrer une série de questions sur la place et l'avenir des dispositifs interdisciplinaires mis en œuvre autour de certaines de nos classes.

Convaincue de la nécessité de revisiter régulièrement et de questionner constamment l'ensemble des dispositifs institutionnels, la direction a entamé un ensemble de réflexions et de travaux en lien avec les réseaux interdisciplinaires. Les grandes orientations arrêtées s'articulent comme suit : adaptation constante des structures aux besoins (et pas l'inverse), transversalité des actions (envisager les apports dans une perspective large qui permet d'accueillir dans le cadre d'une activité des élèves issus de différentes classes), inscription des interventions dans le temps, évaluations régulières (et de

l'évolution de l'élève dans le dispositif et de la structure elle-même). Ces orientations ont trouvé des traductions concrètes (horaires, liens entre intervenants, contenus des interventions, propositions de nouvelles activités, etc.) aussi bien dans un positionnement renouvelé des dispositifs existants que dans la mise en place de nouveaux modèles. Ces derniers ont pris la forme d'ateliers, qui voient l'interaction de différents intervenants à l'échelle d'une classe, ou de modules, qui réunissent des élèves issus de plusieurs classes. Des réflexions sur d'autres modèles possibles sont en cours.

### **Convention entre Médialexie et le Ceras**

L'année scolaire passée a vu l'extension et la formalisation de notre partenariat avec Médialexie.

Pour rappel, les collaborations avec cette entreprise, spécialisée dans la conceptualisation et le développement de solutions technologiques à l'intention d'enfants et de jeunes souffrant de troubles de la communication écrite et orale, ont commencé de façon ponctuelle (expérimentations dans deux de nos classes) pour nous conduire à l'extension des licences Médialexie à l'ensemble de nos classes, à financer un séjour de formation (du 24 au 26 novembre 2008) de nos deux correspondants informatique (MM. Thomann et Tissot-Daguette) à Clermont-Ferrand, siège de Médialexie, à mettre en place des sessions de formation pour nos enseignants sous forme de visioconférences, etc.

Convaincue du potentiel pédagogique et thérapeutique des nouvelles technologies au bénéfice des élèves souffrant des troubles du langage et de l'importance de profiler notre école spécialisée en tant que centre de référence en la matière, notre fondation, par son président, son directeur administratif et financier et le soussigné, a formalisé une convention avec notre partenaire Médialexie, par son directeur M. Gilles Vessière, le 28 mai 2009.

Ce texte précise les modalités de collaboration entre les deux partenaires selon les axes principaux suivants : La reconnaissance au Ceras de la qualité de centre de référence unique dans la sphère BEJUNE en tout ce qui a trait aux conseils et à l'aide technique à des professionnels ou à des familles autour de Médialexie, la participation du Ceras à des projets de recherche et d'évaluation du logiciel, l'intégration, par le Ceras, pour évaluation, des projets Médialexie de développement plus spécifique du logiciel dans son enseignement quotidien, lui permettant de faire un certain nombre de propositions quant à l'évolution du logiciel, des partages et des échanges sur des expériences pédagogiques, des actions communes autour du thème de l'aide technique pour les élèves souffrant de troubles du langage (projets de recherche, conférences, ateliers, rencontres, publications, spectacles, etc.), des sessions de formation à l'utilisation de la barre d'outils Médialexie, etc. Le texte complet de la convention se trouve en ligne : [www.ceras.ch](http://www.ceras.ch).

La signature de cette convention a été le point de départ du programme des manifestations du 40<sup>ème</sup> anniversaire de notre ÉS (voir ci-dessous).

Ce programme dans son volet Médialexie était articulé comme suit :

- *28 mai 2009* : Cérémonie de signature de la convention entre la fondation du Ceras et Médialexie et brève démonstration des fonctionnalités du logiciel par son concepteur, M. Gilles Vessières ;
- *29 mai 2009* : Présentation par M. Gilles Vessière de Médialexie. Plusieurs professionnels concernés par les enjeux pédagogiques et thérapeutiques liés à l'utilisation des nouvelles technologies (directions d'écoles (ordinaires et spécialisées), inspecteurs, Bureau de l'informatique scolaire, colloque des responsables de l'orthophonie, Office de l'enseignement spécialisé, Offices cantonaux AI, pédiatrie) ont été invités à cet exposé, qui a été suivi par une discussion puis une verrée.

Ces manifestations ont eu des échos médiatiques : articles dans le Journal du Jura (du 6 juin 2009) et dans le bulletin de Cerebral NE (Juin 09, n° 43), reportage sur Canal alpha, information sur RTN.

L'opérationnalisation des dispositions de la convention entre Médialexie et le Ceras représentera un défi considérable et crucial pour notre école spécialisée.

Actuellement, nous poursuivons la mise en place des dispositifs organisationnels, communicationnels, conceptuels et matériels pour concrétiser les visées de la convention, gérer les flux des demandes susceptibles de nous parvenir, lancer les collaborations nécessaires, etc.

Dans une optique de pluridisciplinarité, qui fait la richesse de notre institution, et afin de prendre en compte les potentialités multiples et transversales du logiciel, nous avons engagé des processus visant l'appropriation par nos thérapeutes de Médialexie. Nous avons ainsi équipé les bureaux de nos orthophonistes de licences Médialexie. Par ailleurs, nous avons confié à M. Lucas Baumann, orthophoniste, un mandat dont le but est de faire une synthèse de la littérature sur les utilisations de Médialexie comme outil de rééducation et de proposer à ses collègues des instruments d'évaluation de l'élève dans ce domaine. Les conclusions de ce mandat serviront à orienter les futurs travaux que nous confierons à nos orthophonistes.

Nous étudions actuellement avec nos partenaires Médialexie la mise en place de sessions de visioconférence à l'intention de nos orthophonistes.

Nous avons demandé par ailleurs au secteur ergothérapeute de désigner une personne de référence en matière de nouvelles technologies, et de Médialexie plus spécialement. C'est Mme Joanne Roth qui s'est annoncée pour cette tâche. Nous la remercions chaleureusement de son enthousiasme.

Les perspectives envisagées s'articulent autour de l'institution d'une commission ou d'un groupe de travail pluridisciplinaire (enseignants, orthophonistes, ergothérapeutes) permettant de concentrer et de documenter les différents projets et expérimentations, de l'instauration d'un canal communicationnel régulier avec notre partenaire Médialexie, de la définition des modalités de collaboration avec d'autres partenaires (Bureau de l'informatique scolaire, école ordinaire, etc.)

#### **40<sup>ème</sup> anniversaire de l'ÉS du Ceras**

Notre école spécialisée (connue alors sous le nom de Centre IMC neuchâtelois et jurassien) a vécu sa première rentrée scolaire en avril 1969.

Pour lancer la réflexion sur le contenu et le calendrier des manifestations à mettre en place afin de fêter le 40<sup>ème</sup> anniversaire de notre école spécialisée, un noyau de groupe de travail formé de Mmes Anne-Christine Pellissier, membre du Conseil de fondation, et Sylvie Cottier-Lehmann, médecin responsable, et du soussigné a tenu une première réunion. Il en a résulté une ébauche de concept énumérant les composantes contextuelles, le public-cible, les messages-clés à transmettre, les partenaires possibles, l'idée générale quant au calendrier des festivités (étalement de l'organisation des réjouissances sur plusieurs mois de manière à avoir des manifestations dimensionnées et ponctuelles mais avec suffisamment d'impact médiatique), etc. Ce document a été transmis aux membres du Comité exécutif et du personnel.

Un premier projet de programme de manifestations a été imaginé selon le calendrier et les axes suivants :

- Signature de la convention entre Médialexie et la fondation du Ceras (Mai 2009) ;
- Présentation théâtrale « La vie entre les mots » jouée par la troupe française « La compagnie des Dys. » et écrite par un jeune (Benjamin Cognet) souffrant de dyslexie (Décembre 2009) ;
- Journées Portes ouvertes (Avril 2010) ;
- Journées d'études/tables rondes/conférences, etc. (Septembre 2010).

Ce noyau de groupe de travail s'est élargi par la suite avec l'arrivée de M. Daniel Marthe, chef de l'Office de l'enseignement spécialisé, qui a répondu favorablement à notre sollicitation, ce dont nous le remercions chaleureusement. Parallèlement, les différents secteurs de l'institution ont été approchés pour désigner des membres au sein de ce groupe qui a été baptisé « Comité de pilotage du 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'ÉS ». Plusieurs collaborateurs ont manifesté leur intérêt pour avoir une implication directe dans l'opérationnalisation d'une ou de plusieurs des manifestations énumérées ci-dessus. Ils ont été invités à rejoindre le Comité de pilotage qui a tenu une séance le 28 octobre 2009. L'objet de cette rencontre était de continuer d'affiner le concept des manifestations et de discuter des moyens de les opérationnaliser. Des personnes de référence ont été désignées pour chaque manifestation.

Nous remercions chaleureusement toute l'équipe pour son intérêt et son investissement et nous réjouissons d'ores et déjà de découvrir les contenus détaillés de ces manifestations.

### ***Formation continue, co-formation et perfectionnement***

Nous mettons un accent particulier sur la formation continue et le perfectionnement, dimensions incontournables de toute intervention professionnelle.

Nous avons profité de la mise à jour du formulaire de demande de perfectionnement pour rappeler les dispositions légales et les procédures internes qui régissent ce domaine. Notre ambition est d'élaborer un modèle permettant d'insérer les demandes de perfectionnement dans le cadre de projets professionnels cohérents, pérennes et congruents avec les réalités institutionnelles.

La co-formation, en ce qu'elle permet la mutualisation des connaissances, des outils de travail et des expériences des professionnels en prise avec la réalité quotidienne, est une ressource importante à mobiliser.

Dans cette optique, nous encourageons nos collaborateurs à animer des formations « internes » à l'intention de leurs collègues ou à nous proposer des noms de formateurs que nous pouvons solliciter.

L'année scolaire passée, nous avons ainsi organisé deux séances de co-formation : la première, animée par MM. Thomann et Tissot, enseignants et correspondants informatique, a eu lieu le 22 janvier 2009 et a été consacrée à la présentation de Médialexie. La deuxième, proposée par Mme Virginie Béguin, psychologue, autour des enjeux liés à l'utilisation du test WISC IV (Wechsler Intelligence Scale for Children), a eu lieu le 28 avril 2009. Nous remercions chaleureusement ces intervenants pour la qualité de leurs exposés.

Ces deux présentations ont rencontré un très bon succès. Nos collaborateurs étaient nombreux à y assister et à s'y intéresser.

Mme Valérie Gammeter, enseignante, entame le MAES (Master of Arts en enseignement spécialisé). Cette formation en emploi, dispensée par la HEP-BEJUNE, d'une durée de 3 ans, remplace l'ancienne formule FCES (Formation complémentaire en enseignement spécialisé). Tous nos encouragements à Mme Gammeter dans ce processus de formation.

Mme Marceline Calame-Ruffieux, enseignante dans notre Unité ambulatoire de langage, a soutenu avec succès son mémoire consacré à son expérience dans le cadre des ateliers de langage et est sur le point de terminer sa formation -2/+2 à la HEP-BEJUNE. Un exemplaire de son mémoire a été déposé dans notre bibliothèque. Nos félicitations à Mme Calame-Ruffieux.

### ***Bibliothèque institutionnelle***

Nous possédons une bibliothèque circonscrite dans sa taille et dans l'espace. Nous ne disposons ni d'une grande salle informatique ni de médiathèque qui puissent être utilisées de façon transversale par nos collaborateurs et nos élèves.

Nous ambitionnons de continuer la réflexion autour du développement de cet important axe institutionnel. Nous planchons actuellement sur l'étude des différentes dimensions (finances, locaux, gestion, etc.) de cette entreprise.

Mme Virginie Béguin, psychologue, nous a fait part de son intérêt d'être la personne de référence relativement à la bibliothèque institutionnelle. Elle a à ce titre organisé le « rapatriement » de la bibliothèque de l'aile ouest d'ergothérapie pour l'installer, provisoirement, dans une visée de transversalité, à la moyenne salle de colloques. Elle a également mis en place un système de référencement et procédé (avec notre accord) à de nouvelles acquisitions.

Nous remercions chaleureusement Mme Béguin de sa disponibilité et de son investissement. Nos remerciements vont également à nos ergothérapeutes qui, pendant des années, ont « hébergé » la bibliothèque dans leur secteur.

### ***Liens BEJUNE***

La cantonalisation de la formation scolaire spéciale engendre, entre autres effets, des politiques, des processus, et des procédures différents d'un canton à un autre.

Le calendrier neuchâtelois incluant notamment une date limite de dépôt des demandes (31 mars l'année passée, 20 janvier cette année) et instituant une commission d'indication a posé les questions de la coordination des démarches et de l'uniformité de traitement des demandes d'admission pour nos élèves bernois et jurassiens. Dans une première approche, le principe qui a été admis par le Comité exécutif était d'arrêter un système de clé de répartition avec l'idée de s'accorder sur le calendrier neuchâtelois. Avec ce système, un certain nombre de places sont réservées pour les ressortissants bernois et jurassiens jusqu'à la date limite imposée par l'OES neuchâtelois pour le dépôt des demandes d'admission. Passé ce délai, ces places reviendraient à des élèves neuchâtelois.

La pratique de cette année a démontré les limites de ce modèle, notamment quand le nombre de demandes dépasse le nombre de places pré-réservées avec au moins la question suivante : sur quelles bases retenir un dossier par rapport à un autre ?

Nous avons vécu une telle situation l'année scolaire passée avec le canton du Jura. En accord avec MM. Riat (Chef de la section Intégration du Service de l'enseignement jurassien) et Marthe (Chef de l'OES neuchâtelois), la démarche convenue a été de présenter les dossiers jurassiens à la commission d'indication neuchâteloise. Le processus s'est bien déroulé, mais cette expérience repose la question du positionnement de notre école spécialisée dans un environnement articulant des procédures et des calendriers différents entre les trois cantons. Ces questions seront reprises dans le cadre du Comité exécutif et en lien avec tous les partenaires concernés.

### ***Les classes internes et la notion de phases scolaires***

L'année scolaire écoulée a vu l'aboutissement, sous forme opérationnelle (horaires, structures des mises en lien des intervenants, contenus des activités, etc.), d'un certain nombre de réflexions portant sur l'importance de baliser les parcours de nos élèves avec des repères clairs et des apprentissages dont les teneurs, les durées, les objectifs et les activités proposées sont différenciés en fonction de leurs âges scolaires et chronologiques.

Ces réflexions ont abouti à l'identification de trois phases avec des balises caractéristiques :

- « Phase 1 » : composée des classes des « petits » élèves. L'accent y est mis sur la reprise des notions scolaires de base, l'accueil, la mise en confiance, etc. ;
- « Phase 2 » : accueillant des élèves d'âge « moyen ». L'accent y est mis sur la confirmation et l'extension des acquis de la phase précédente, l'autonomie, etc. ;
- « Phase 3 » : accueillant les « grands » élèves, en fin de scolarité. L'accent y est mis sur la préparation aux enjeux de la formation professionnelle.

Actuellement, les réflexions et travaux portent sur l'affinement de ces dispositifs et le repérage des ajustements à introduire en fonction des limites constatées.

Nous remercions le colloque enseignant qui s'est investi et s'investit avec enthousiasme dans l'ensemble de ce processus.

### ***Liens avec l'Unité de formation professionnelle (UF) du Ceras***

L'autonomisation des deux institutions gérées par la fondation (ÉS et UF), liée au contexte RPT, engendre une nouvelle dynamique dans leurs relations. La construction et le suivi des projets de sortie de nos élèves en constituent les enjeux centraux.

L'année scolaire passée a vu la continuation de la mise en place des nouveaux modes de collaboration entre nos deux institutions. Une séance d'évaluation tenue le 11 mai 2009 et réunissant le directeur et les responsables d'antennes de l'UF, nos enseignants de la phase 3, le directeur-adjoint et le soussigné a dressé un bilan globalement positif de ce processus.

Je remercie mes collègues de l'UF (directeur, responsables d'antenne, personnel) qui interagissent continuellement, activement et efficacement dans ce nouveau contexte de collaboration. Mes remerciements vont également à l'ensemble des intervenants qui accompagnent nos élèves dans leurs projets de sortie.

### ***L'Unité ambulatoire de langage (UAL)***

A l'instar des autres secteurs de notre école spécialisée, l'UAL voit son positionnement en mouvance compte tenu des changements contextuels (RPT, perspectives du plan stratégique cantonal, etc.)

Un groupe de travail (GT) a été institué par le chef de l'OES en vue de faire des propositions sur les critères d'octroi des mesures de soutien pédagogique spécialisé (SPS) de l'UAL, d'en revoir les modalités, de répertorier l'ampleur des besoins correspondant à la prestation, d'étudier la possibilité d'étendre ce soutien à un plus grand nombre d'élèves, d'évaluer l'expérience de coaching des enseignants menée dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement.

Ce GT, présidé par Mme Rébecca Veillard, inspectrice de l'enseignement spécialisé, est composé de représentants du Service de l'enseignement obligatoire (Mmes Christiane Droz-Giglio puis Mme Corinne Meier, inspectrices), de l'orthophonie (Mme Ruth Hynek Hlavizna), des directions des villes (M. Maurice Ruedin), de la GASEP (Groupe des assistants scolaires de l'école publique, par M. Matthieu Calame), d'association de parents (dysphasie.ch, par Mme Anne-Christine Pellissier) et de notre école spécialisée (Mme Claudine Dégerine, enseignante à l'UAL, et le soussigné).

Les premiers travaux ont porté sur l'établissement d'un bilan des deux premières années d'existence de l'UAL et de l'expérience de coaching dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement. Ils se prolongent actuellement par l'étude de différentes possibilités de reconfiguration du SPS de notre UAL.

Je remercie les membres du GT-UAL pour la qualité des échanges et de leur intérêt pour les dynamiques de collaboration entre notre école spécialisée et l'école ordinaire.

Mes remerciements vont également à nos enseignantes de l'UAL qui abordent ces enjeux avec beaucoup d'intérêt, d'implication, d'ouverture ainsi que d'engagement en faveur des élèves bénéficiaires du SPS.

### ***Fermeture de l'internat et restructuration du secteur éducatif***

L'année scolaire passée a été marquée par la décision prise par le Comité exécutif le 14 janvier 2009 de fermer notre internat pour juillet 2009. Cette décision est la conséquence naturelle de la réduction de la fréquentation de notre internat constatée depuis quelques années et due à la conjugaison de plusieurs facteurs, dont notamment le changement de la population accueillie (moins d'élèves avec un handicap physique grave) et la cantonalisation de la formation scolaire spéciale engendrant, entre autres, une dynamique des relations BEJUNE modifiée, avec à la clé une diminution du nombre d'élèves bernois et jurassiens qui constituaient l'essentiel de nos écoliers internes.

Afin de réfléchir à la nouvelle configuration de notre secteur éducatif en tenant compte de ce contexte, une commission pluridisciplinaire, baptisée « Offre éducative de l'École spécialisée du Ceras », a été instituée à l'interne. Cette commission a remis un rapport proposant plusieurs axes de repositionnement de notre offre éducative au Comité exécutif pour sa séance du 14 janvier 2009.

Après avoir confirmé la décision de la fermeture de l'internat pour la fin de l'année scolaire 2008-2009, le Comité exécutif a pris acte du rapport remis par la commission et chargé la direction d'esquisser un projet de dotation en personnel en lien avec les axes qui y sont relatés ainsi que d'envoyer une annonce selon l'article 3.3 de la CCT-ES relatif aux suppressions de poste à l'équipe éducative. Il a mandaté par ailleurs un groupe de travail constitué de Mme Anne-Christine Pellissier, secrétaire du Conseil de fondation, et de M. Daniel Marthe, chef de l'OES, pour approuver le projet de dotation élaboré par la direction.

Ce projet a été remis le 29 janvier 2009 au groupe de travail mandaté par le Comité exécutif. Il aboutissait à une différence entre l'ancienne et la nouvelle dotation de 1.06 à 1.16 EPT. Lors de cette séance, le projet présenté par la direction a été approuvé. Par ailleurs, plusieurs pistes pour l'utilisation du différentiel engendré ont été discutées. La direction a été chargée de continuer de préciser le projet, de transmettre au chef de l'OES la répartition des postes restants et l'option retenue pour l'utilisation du différentiel.

Dans ce contexte, nous avons malheureusement été amenés à résilier le contrat de M. Vincent Maire, éducateur de l'internat à 70% (et qui a été engagé dès août 2009, à notre entière satisfaction, par la fondation Les Perce-Neige au sein du Centre pédagogique de La Chaux-de-Fonds en tant qu'éducateur-enseignant), ceci tant donné qu'il était le dernier arrivé et que son contrat mentionnait explicitement que, selon l'évolution des effectifs de l'internat, sa situation pourrait être revue. Nous avons également informé Mme Pauline Blandenier, éducatrice de l'internat à 60%, que son contrat, de durée déterminée, ne sera pas reconduit. Nous avons ensuite rencontré les personnes concernées

par la répartition des postes restants le mardi 3 février 2009. Une synthèse de leurs projections a été faite le jeudi 19 février 2009. Suite à cette rencontre, la direction a procédé à un affinement de quelques chiffres aboutissant à un différentiel de 1.16 EPT. Cette répartition finale a été transmise au chef de l'OES le 9 mars 2009 avec la recommandation de l'utilisation du différentiel de poste : ressources pour les autres institutions relevant de l'OES et pour la création d'un poste d'adjoint au directeur administratif et financier de notre fondation.

L'ensemble de ces travaux a abouti à un important repositionnement de notre secteur éducatif. Quand bien même les dimensions structurelles de ce processus étaient incontournables, nous avons eu constamment à cœur de conduire en parallèle un remaniement en profondeur de notre concept éducatif en tenant compte, prioritairement, des besoins de nos élèves. En adéquation avec les axes définis par le rapport remis au Comité exécutif, notre offre éducative s'articule comme suit :

- Un positionnement renouvelé de notre externat aussi bien dans sa taille (deux nouveaux groupes éducatifs) que dans son contenu (proposition de nouveaux ateliers, répartition différente des élèves, etc.) ;
- Renforcement des dynamiques d'interactions entre l'équipe éducative et les classes avec des interventions à l'échelle de la phase scolaire ;
- Un recentrage des tâches de l'animation en lien avec une réduction de la dotation (passage de 1.1 EPT à 0.65 EPT) ;
- La mise en place d'un nouveau programme intitulé provisoirement « Prestations éducatives ciblées, PEC ». Ce programme propose une prise en charge du mardi après-midi au jeudi matin sur la base d'un ensemble d'objectifs éducatifs définis en partenariat avec les parents, l'élève ainsi que le réseau, et revisités régulièrement.

Nos éducatrices continuent de s'investir dans la mise en œuvre de ces différents axes avec enthousiasme. Je les en remercie vivement.

Je leur sais gré également et surtout de leur sérénité tout au long du processus de restructuration du secteur éducatif et de leur esprit constructif priorisant les besoins des élèves.

Mes remerciements vont également aux membres de la commission « Offre éducative de l'École spécialisée du Ceras » pour leur investissement dans un cadre marqué par des échéances serrées, aux membres du Comité exécutif, et plus particulièrement à Mme Pellissier et M. Marthe, pour l'ensemble des réflexions partagées, ainsi qu'à mes collègues de la direction pour leur appui dans ce processus.

### ***Situation du secteur physiothérapie***

Ces dernières années, le secteur physiothérapie a subi d'importantes reconfigurations liées notamment au changement au niveau de la population accueillie par notre école spécialisée, laquelle population est caractérisée par la diminution du nombre d'élèves avec un handicap physique grave et la prégnance des problématiques langagières.

Cette tendance s'est accentuée l'année passée et a engendré beaucoup d'inquiétudes au sein de la direction ainsi que parmi les membres de l'équipe des physiothérapeutes quant à l'avenir de ce secteur. Nous avons en effet enregistré une perte considérable d'heures de thérapie en lien avec les départs simultanés de plusieurs élèves souffrant de problématiques IMC.

Alertée par cette situation, la direction a entamé plusieurs démarches en vue de trouver des réponses adéquates mettant à profit les compétences et le savoir-faire reconnus de nos physiothérapeutes. Elle a ainsi exposé ce contexte au Comité exécutif et l'une des pistes explorées a été de contacter la fondation Les Perce-Neige avec laquelle des collaborations ont toujours existé dans le domaine de la physiothérapie (à travers notre secteur ambulatoire, notamment). Le but de cette entreprise était d'étudier les possibilités de renforcer les synergies existantes et de formaliser davantage notre collaboration. Malheureusement, ces démarches n'ont pas abouti à une suite concrète, le potentiel de thérapies étant limité. Nous avons été alors amenés à envoyer une annonce selon l'article 3.3 de la CCT-ES à l'ensemble de nos physiothérapeutes.

Parallèlement à ces démarches, la direction a rencontré le colloque des physiothérapeute à plusieurs reprises. Ces rencontres avaient pour objet d'étudier différentes possibilités de repositionnement de notre secteur physiothérapie. Les thèmes étudiés portaient sur la nécessité de continuer de

développer une offre plurielle articulant, en plus des thérapies individuelles « classiques », des modules collectifs (escalade, hippothérapie, bassin thérapeutique, leçons de gym., etc.). A cet effet, nos physiothérapeutes se sont impliqués dans l'organisation de plusieurs journées d'échanges avec les maîtres d'éducation physique et sportive de l'École de La Chaux-de-Fonds.

Par ailleurs, nos physiothérapeutes ont été reçus individuellement par le médecin responsable et le soussigné afin de connaître leurs projections individuelles dans la perspective de cette nouvelle configuration.

Après une analyse fine des besoins, nous avons malheureusement été amenés à se séparer de Mme Pascale Forrer-Jost qui occupait, depuis août 2008, un poste de 30% au sein de notre secteur physiothérapie.

Malgré ce contexte difficile, nos physiothérapeutes continuent de s'investir avec enthousiasme dans la nouvelle configuration de l'équipe. Je les remercie sincèrement de leur collaboration et de leur sérénité face aux nombreux défis que nous rencontrons.

### ***L'ergothérapie***

La rentrée scolaire d'août 2009 a vu notre antenne décentralisée d'ergothérapie du Littoral déménager dans de nouveaux locaux, plus spacieux, situés à Peseux. Ce déménagement fait suite à l'augmentation constatée au niveau des besoins de traitement des enfants en ambulatoire.

Nos ergothérapeutes travaillant dans cette antenne ont rapidement investi les nouveaux lieux et se sont impliquées avec énergie dans les travaux liés à la mise en place de cette structure (déménagement et installation du matériel, élaboration de documents d'information, etc.). Je les remercie vivement de leur enthousiasme.

Je remercie également les membres du Conseil de fondation et du Comité exécutif qui ont permis cette importante acquisition.

Mes remerciements s'adressent également à Mme Sylvie Cottier-Lehmann, médecin responsable, et à M. Jean-François Iseli, directeur administratif et financier de notre fondation, pour l'ensemble de leurs démarches qui ont grandement participé à l'aboutissement de ce projet.

Le projet TAC (Troubles d'acquisition de la coordination) se poursuit. Rappelons que cette expérience voit l'une de nos ergothérapeutes, Mme Christine Ercolani-Wilhem, intervenir dans les classes enfantines et primaires de l'École obligatoire de La Chaux-de-Fonds, à travers des conseils, séances d'information, ateliers, etc. à l'intention des enseignants.

Ce dispositif de partenariat constitue un enjeu important dans le contexte actuel qui promeut la nécessité de développer différents modes de collaboration entre école spécialisée et école ordinaire. Parant, nous espérons que ce dispositif obtienne une reconnaissance cantonale (sur les plans dimensionnement et financement). A cette fin, nous avons, avec nos partenaires à l'École obligatoire de La Chaux-de-Fonds, sollicité M. Daniel Marthe, chef de l'OES, pour une rencontre visant à lui présenter le dispositif et à étudier avec lui les possibilités d'un financement entièrement cantonal de ce projet. Le processus est en cours.

Je remercie l'ensemble des acteurs de ce projet : la direction et les enseignants de l'École obligatoire de La Chaux-de-Fonds, Mme Christine Ercolani-Wilhem, la Ville de La Chaux-de-Fonds, les autorités cantonales, ainsi que mes collègues de la direction.

### ***L'orthophonie***

Ce secteur connaît un important développement en lien avec l'accroissement des besoins liés aux nouvelles problématiques de nos élèves. Pour cette année, la dotation en personnel orthophoniste est légèrement inférieure aux besoins ; nous avons dû, en conséquence, utiliser les heures cliniques d'orthophonie isolées figurant au budget.

Je sais gré à nos orthophonistes de leur souplesse et de leur investissement.

### **3. Mouvement du personnel :**

#### ***Enseignants***

Dans le secteur enseignant, nous avons enregistré la démission de M. Lionnel Dubois qui a souhaité donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle.

Mme Pierrine Guillaume-Gentil Tillmann, qui était co-titulaire avec Mme Fabienne Tillmann Hunkeler, nous a fait une demande pour avoir la charge de la classe de M. Dubois (poste à 100%). Sa demande a été acceptée.

La titularisation de Mme Guillaume-Gentil Tillmann a engendré la libération d'un poste de 10/28. Pour le repourvoir, nous avons engagé Mme Aurélie Bürgi, jeune enseignante fraîchement diplômée (Diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire, 2009) de la HEP-BEJUNE.

Mme Bürgi assumera par ailleurs le remplacement de Mme Valérie Gammeter les mercredis matin durant son année de formation MAES ainsi que deux périodes de décharge dans cette même classe.

Nous avons également enregistré la démission de Mme Christine Arm-Emery de son poste de co-titulaire avec Mme Sandrine Donini. Mme Arm-Emery reste cependant employée de notre fondation et ce dans ses deux institutions. Elle garde en effet les décharges horaires qu'elle assume dans la classe de Mme Joëlle Rosé Odiet. Par ailleurs, elle a été engagée depuis août 2009 pour un poste à 25% en tant qu'enseignante spécialisée à l'UF du Ceras au sein de son antenne nouvellement ouverte à Tavannes.

La démission de Mme Arm-Emery en tant que co-titulaire a engendré la libération d'un poste partiel de 6/28. Pour le repourvoir, nous avons engagé Mme Catherine Brossin-Junod, qui devient ainsi la co-référente avec Mme Sandrine Donini. Mme Brossin-Junod est titulaire d'un diplôme d'enseignement spécialisé délivré par la HEP-BEJUNE en juin 2004. Elle avait assumé quelques périodes de décharge dans notre école spécialisée (2003-2004) ainsi qu'un remplacement au sein de l'UF (Février-avril 2008).

Les réflexions sur les positionnements des secteurs physiothérapeute et animation ainsi que sur l'évolution de la population accueillie (accroissement du nombre d'élèves en âge du secondaire et sans handicap physique, etc.) nous ont amenés à engager un maître d'éducation physique et sportive en la personne de M. Laurent Schüpbach, et ce pour un poste partiel de 4/30. M. Schüpbach est titulaire d'un Certificat d'aptitudes pédagogiques pour l'enseignement des branches littéraires dans les écoles secondaires (Etat de Neuchâtel, juin 2001) et du Diplôme fédéral I de maître d'éducation physique, 1995. Il est par ailleurs enseignant à l'École obligatoire de La Chaux-de-Fonds. Dans le cadre de ses leçons, M. Schüpbach travaille en interaction avec notre animateur et nos physiothérapeutes. Les premiers échos relatifs à cette collaboration sont très positifs.

Mme Anouk Pipoz bénéficie depuis cette rentrée scolaire d'une période de décharge pour raison d'âge. Cette période d'enseignement a été confiée à Mme Marlène Guenat, laquelle assume la même décharge dans la classe de M. Jean-Fred Boillat.

Nous avons enregistré avec plaisir le retour de Mme Joëlle Rosé Odiet qui était en congé maternité. Durant son congé, Mme Rosé Odiet était remplacée par Mme Marie Rebmann, jeune enseignante récemment diplômée de la HEP-BEJUNE (Diplôme d'enseignement aux degrés préscolaires et primaires, 2008). Mme Rebmann avait auparavant remplacé Mme Fabienne Tillmann Hunkeler qui avait demandé et obtenu un congé non payé (suivant son congé maternité) du 12 novembre au 31 décembre 2008.

#### ***Orthophonistes***

En Orthophonie, nous avons enregistré la démission pour la fin de l'année scolaire 2008-2009 de Mme Doris Michaud-Gerber qui a souhaité donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle. Pour la remplacer, nous avons engagé Mme Elsa Rouvinet, jeune orthophoniste fraîchement diplômée de l'Université de Neuchâtel (Septembre 2009), pour un poste à 80%.

Nous avons par ailleurs enregistré la démission de Mme Céline Perrin Blaser pour février 2009. Nous avons dû solliciter Mme Aline Boillat (qui était censée remplacer Mme Perrin Blaser jusqu'à fin février

2009) pour un dispositif intérimaire de mars 2009 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008-2009. Nous la remercions de sa disponibilité et de son engagement.

Pour repourvoir le poste laissé vacant par le départ de Mme Perrin Blaser, nous avons engagé dès août 2009 Mme Anne-Laure Develey pour un poste à 80% (résultant du poste à 60% occupé par Mme Perrin Blaser, d'un volume de 10% engendré par une demande de diminution du temps de travail de Mme Marie-France Paillard Dind de 90 à 80% et de l'attribution d'un 10% suite au départ de Mme Michaud-Gerber). Mme Develey est titulaire du Diplôme d'orthophoniste-logopédiste délivré par l'Université de Neuchâtel en juillet 2009.

### **Ergothérapeutes**

En ergothérapie, l'année scolaire passée a été marquée par le départ à la retraite de Mme Geneviève Kohler-Gentil. Nous gardons de Mme Kohler-Gentil l'image d'une fidèle collaboratrice (35 ans de maison), soucieuse de parfaire ses connaissances et compétences à travers un effort constant de formation continue et de perfectionnement, appréciée de l'ensemble du personnel et des élèves pour sa gentillesse, son sourire et sa disponibilité. Tous nos vœux l'accompagnent.

Pour remplacer Mme Kohler-Gentil, nous avons engagé dès août 2009 Mme Valérie Doleyres, jeune ergothérapeute qui vient de terminer ses études à l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne. Mme Doleyres occupe un poste à 90% résultant du départ de Mme Kohler-Gentil (50%) et de l'extension des besoins en ambulatoire dans notre antenne thérapeutique décentralisée à Peseux.

### **Éducateurs**

Mme Marianne Piaget, animatrice, a souhaité donner un nouvel élan à son engagement professionnel au sein de notre fondation. Elle nous a fait part de son désir de travailler comme éducatrice de l'externat.

Ayant été amené, dans le cadre de la restructuration du secteur éducatif, à créer deux nouveaux postes partiels d'éducatrice/éducateur de l'externat à 32%, nous avons pu répondre favorablement à sa demande. Mme Piaget a donc intégré l'équipe des éducatrices de l'externat.

Pour occuper l'autre poste d'éducateur de l'externat à 32%, nous avons engagé dès août 2009 M. Martin Wilhem, qui vient d'obtenir un Certificat fédéral de capacités d'assistant socio-éducatif à l'École Pierre-Coullery à La Chaux-de-Fonds et un Certificat de maturité professionnelle au CIFOM (Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises), Lycée d'enseignement professionnel, juillet 2009. M. Wilhem cumulera par ailleurs cette fonction avec celle de veilleur (poste à 35%) dans le cadre du programme PEC.

Le secteur animation voit sa configuration entièrement refondée : 1 seul intervenant, M. Martial Debély, qui occupe un poste à 65%.

Nous avons enregistré récemment la démission de Mme Carmen Saas-Gouin, éducatrice de l'externat, pour le 31 décembre 2009. Son poste a été mis au concours. La démarche est en cours.

### **4. Jubilés :**

Nous remercions chaleureusement nos jubilaires pour leurs années de fructueuse collaboration et de fidélité au sein de notre fondation :

- Pour 25 ans de maison :
  - Mme Christine Gisiger-Güder, physiothérapeute ;
  - Mme Marianne Piaget, éducatrice de l'externat ;
  - M. Claude-Alain Thomann, enseignant.
- Pour 20 ans de maison :
  - M. Michel Amez-Droz Michel, éducateur ;
  - M. François Hans, physiothérapeute.
- Pour 10 ans de maison :
  - Mme Réjane Roulet, éducatrice ;
  - Mme Fabienne Tillmann Hunkeler, enseignante ;
  - M. André Tissot-Daguette, enseignant.

## 5. Élèves

### Admissions

Nous avons admis 15 nouveaux élèves pour la rentrée scolaire d'août 2009.

### Départs

Nous avons enregistré 14 départs l'année scolaire passée. Les projets de sortie des élèves sont décrits brièvement dans le tableau ci-dessous :

<b>Projet de sortie</b>	<b>Garçons</b>	<b>Filles</b>
Réorientation vers une autre école spécialisée		1
UF du Ceras, formation duale	4	1
UF du Ceras, année d'orientation	1	4
Foyer Handicap (Neuchâtel)	1	
Retour dans le pays d'origine	1	
Projet en cours		1
<b>Totaux</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
	14	

### Effectifs de la rentrée scolaire d'août 2009

A la rentrée scolaire, l'effectif de l'ÉS comptait 191 élèves.

- 80 élèves répartis dans nos 10 classes internes ;
- 14 élèves suivis par notre UAL ;
- 97 enfants et jeunes suivis par l'unité ambulatoire de traitement.

## 6. Quelques manifestations ayant jalonné l'année scolaire passée :

Comme chaque année, de nombreuses manifestations ont ponctué notre calendrier institutionnel :

### Festivités de fin d'année civile

Notre école spécialisée a participé à la confection du calendrier de l'Avent organisé par l'association « Vivre La Chaux-de-Fonds ». Cette manifestation, qui a eu lieu pour notre école le 16 décembre 2008, et qui a vu plusieurs établissements scolaires apporter leur contribution, avait pour thème l'arbre. Nos collaborateurs et nos élèves se sont ainsi activés pour la décoration des trois arbres se situant dans la cour interne, la scénarisation d'un récit, la mise en place de différents stands (boissons, information, etc.). Les parents de nos élèves ainsi que différentes personnalités et entités ont été invités à cette manifestation. Nous avons ainsi eu le plaisir et l'honneur d'accueillir M. Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire.

Je remercie tous les collaborateurs qui ont planché sur la mise en place de cette manifestation, et plus particulièrement nos animateurs (Mme Marianne Piaget et M. Martial Debély) ainsi que Mme Sandrine Donini, enseignante.

### APH (Activités physiques hivernales)

Des journées de sports d'hiver ont pu être proposées à nos élèves en février 2009.

Ces activités ont eu lieu les 4, 5 et 6 février pour les classes des phases 2 et 3 et les 12 et 13 février pour les classes de la phase 1.

Elles ont permis à tous nos élèves de s'inscrire dans des activités sportives hivernales comme le ski de piste, le ski de fond, la luge, le bob, la randonnée en raquettes.

Merci à tous les collaborateurs qui ont encadré nos élèves durant ces manifestations sportives.

### Joutes sportives

Comme à l'accoutumée, l'avant-dernière semaine d'école a été consacrée aux joutes sportives. Nos élèves ont pu s'essayer à différentes disciplines sportives et/ou activités : athlétisme, pétanque, ping-pong, tir à la corde, grimpe, rallye, tournois, jeux d'adresse, etc.

Je remercie tous les collaborateurs qui ont animé et encadré ces activités.

## **Camps d'été 2009**

L'été passé a vu des départs en camps par classe (s) selon le planning suivant :

<b>Classe (s)</b>	<b>Destination</b>
Mme Anouk Pipoz	Internat de l'ÉS du Ceras
Mmes Émilie Duroux et Fabienne Tillmann/Pierrine Guillaume-Gentil	Suen/St-Martin
Mme Valérie Gammeter	Les Ollières-sur-Eyrieux (France)
Mmes Sandrine Donini/Christine Arm-Emery	Vaison La Romaine (France)
MM. Jean-Fred Boillat et André Tissot	Mulhouse (France)
Mme Marie Rebmann (remplaçante de Mme Joëlle Rosé Odiet) et M. Lionnel Dubois	Beaulieu (France)
M. Claude-Alain Thomann	Molineuf, Loir (France)

A noter que les départs des classes de la phase 3 ont eu lieu la semaine 25 (du 15 au 19 juin).

Les autres départs ont eu lieu, comme à l'accoutumée, la semaine 27 (dernière semaine d'école).

Une enquête est en cours pour évaluer la pertinence de ces départs différés.

Je remercie tous les responsables des camps, les accompagnants, les animateurs ainsi que toutes les personnes qui ont fait de ces moments une réussite au bénéfice de nos élèves.

### **Manifestations pédagogiques**

Plusieurs de nos classes ont participé à différentes activités pédagogiques mises en place par différents services et entités : semaine des médias, campagne de sensibilisation à l'énergie, Cyberdéfi, etc.

### **Torrée**

Comme à l'accoutumée en automne, l'ÉS du Ceras a organisé sa traditionnelle torrée le 10 septembre 2009 au Communal de la Sagne. Sous un magnifique soleil, nous avons passé un agréable moment placé sous le signe de la convivialité et des échanges (entre élèves, entre collaborateurs, entre jeunes et adultes).

Merci aux collaborateurs qui se sont impliqués dans l'organisation de cette sympathique manifestation.

### **Braderie**

Nos collaborateurs ont animé un stand lors de l'édition 2009 de la Braderie chaux-de-fonnière qui a eu lieu les 4, 5 et 6 septembre.

Nous rappelons que le bénéfice récolté lors de cette manifestation, entièrement bénévole, est intégralement destiné au financement d'activités ou d'aménagements d'installations pour nos élèves.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont œuvré pour le succès de cette manifestation.

### **7. Intervenants externes :**

Nous poursuivons nos collaborations avec différents intervenants externes ayant des interactions avec nos élèves.

#### **CNPea (Centre neuchâtelois de psychiatrie, secteur enfance et adolescence)**

Nos interactions avec la doctoresse Christine Angele, médecin psychiatre, ainsi qu'avec Mme Valérie Béguin et M. Alain Neuenschwander, psychothérapeutes, continuent de se déployer dans un bon état d'esprit et à travers différents canaux (synthèses, réseaux, bilans, rencontres, etc.).

Je les remercie vivement de leur disponibilité, leur participation au suivi de nos élèves ainsi que de leurs éclairages pertinents sur les différentes situations qui se présentent à nous.

#### **Centre de psychomotricité du canton de Neuchâtel**

Mme Maruska Rota Massera, psychomotricienne, s'est absentée de notre Centre de février 2009 jusqu'à la fin de l'année scolaire passée, suite à un congé maternité.

Afin d'assurer une continuité dans la prise en charge psychomotricienne de nos élèves, nous avons sollicité le responsable du Centre de psychomotricité, M. Daniel Marthe. Celui-ci nous a appuyé pour la mise en place du remplacement de Mme Rota-Massera en la personne de Mme Séverine Mottaz.

Je remercie Mme Mottaz de sa disponibilité et de son engagement. Mes remerciements vont également à M. Daniel Marthe qui nous a appuyé pour l'aboutissement de ce remplacement.

#### **Offices cantonaux AI**

Notre collaboration avec les Offices cantonaux AI BEJUNE continue de se déployer dans un contexte changeant (RPT). Nos interactions seront appelées à se renforcer.

Nous les remercions vivement de leur disponibilité et de leur précieuse contribution au suivi des parcours d'orientation professionnelle de nos élèves.

#### **Groupe d'Information Sexuelle (GIS)**

Nous poursuivons notre collaboration avec le GIS du canton de Neuchâtel.

Différentes interventions ont eu lieu en janvier-février (Types 5 et 7) et avril 2009 (Type 9).

Nous remercions les intervenants du GIS pour leurs apports précieux pour nos élèves.

#### **Education routière**

Les animations prévues en janvier 2009 n'ont pas eu lieu. Nous reprenons ce dossier afin de faire bénéficier nos élèves de ces importantes interventions.

#### **Contrôles dentaires**

Le contrôle dentaire est toujours effectué à notre pleine et entière satisfaction par le cabinet du docteur Kramer à Cernier.

#### **Aumônerie spécialisée**

L'Aumônerie spécialisée contribue toujours au programme des élèves concernés.

Nous remercions ces intervenants qui conduisent leur mandat en parfaite collaboration avec l'ÉS du Ceras.

#### **8. Relations avec les institutions de formation :**

Nous avons accueilli une stagiaire dans le secteur ergothérapeute, du 20 octobre 2008 au 06 février 2009. Il s'agit de Mme Noémie Dubied, étudiante à l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne. Je remercie l'équipe des ergothérapeutes qui a encadré Mme Dubied durant son stage.

Nous avons accueilli plusieurs stagiaires de la HEP-BEJUNE dans le cadre du module de pédagogie spécialisée. Je remercie les enseignants qui ont reçu ces jeunes dans leurs classes.

Nous accueillons, pour un stage au sein de notre secteur orthophoniste, de septembre 2009 à juin 2010, Mme Claire Gastebois, étudiante à l'Institut d'orthophonie de l'Université de Neuchâtel. Merci à l'équipe des orthophonistes de l'encadrement apporté à Mme Gastebois.